



Procès-verbal

Conseil d'établissement – École Saint-Barthélemy
Le lundi 10 novembre 2025
18h30 au gymnase du pavillon des Érables ou en [TEAMS](#)

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école **Saint-Barthélemy**, tenue le mardi 10 novembre 2025, à 18h30, au gymnase du pavillon des Érables.

PRÉSENTS :

Marianne Jacques, parent DÉ (virtuel)
Jocelyn Ménard, parent DÉ
Mélanie St-Hilaire, parent DÉ & SA
Pascale Le Hir, parent SA
Marie-Lise Dion, parent SA
Maxime Desjardins-Carrière parent SA
Steffen Lajoie, parent SA
Valérie La Buissonnière Ariza, parent SA

Josée Bélanger, enseignante, DÉ
Isabelle Couture, enseignante DÉ
Hervé Riopel, enseignant, DÉ
Jessie Duvivier, éducatrice SDG, SAG
Marcela Munoz, éducatrice SDG, DÉ
Michele Picard, parent substitut

Formant quorum sous la présidence de Marianne Jacques, Présidente du CÉ

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Amélie Pelletier-Houde – Direction

Sabrina L'Archer – Stagiaire de Hervé Riopel

Marie-Pierre Murray – Parent de l'école (TEAMS)

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE : s.o

MEMBRES ABSENTS :

Sophie Froment, parent SA

--

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

Amélie Pelletier-Houde, déclare la séance ouverte. Il est 18h37.

2. DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE

Marie-Lise Dion est désignée secrétaire pour la soirée, tel que proposé dans le calendrier.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour soit adopté avec la modification au point 6.9.

Adoptée à l'unanimité (01-CE-10/11/2025)

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum**
- 2. Désignation d'un ou d'une secrétaire**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 29 septembre 2025 (5 minutes)**
 - 4.1. Suivi au procès-verbal
- 5. Parole aux observateurs (10 minutes)**
 - 5.1. Communauté, observateurs (5 mins)
 - 5.2. Parole à la représentante du comité de parents (5 mins)
- 6. Points nécessitant une discussion/ approbation/ adoption (75 minutes)**
 - 6.1. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) - (15 mins)
 - 6.2. Approbation tableau des sorties (Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur) - (5 mins)
 - 6.3. Résolution campagne de financement- Fête des finissants (5 mins)
 - 6.4. Résolution campagne de financement- Marché de Noël -SDG (5 mins)
 - 6.5. Planification des contenus en orientation scolaire et professionnel (COSP) au 3e cycle - (5 mins)
 - 6.6. Planification des contenus développement des compétences personnelles et sociales - (5 mins)
 - 6.7. Présentation du budget annuel de l'établissement - (20 mins)
 - 6.8. Budget « Aide aux parents » - Proposition de la direction (5 mins)
 - ~~6.9. Budget « Formation CÉ » - Proposition de la direction (5 mins)~~ **Point reporté au CÉ de janvier**
 - 6.10. Consultation sur les critères de sélection de la direction - (10 mins)
- 7. Points d'information/rapports/rappels (15 minutes)**
 - 7.1. Plan de lutte
 - 7.2. Modalités d'évaluation par matières et par compétences
 - 7.3. Tutorat/ aide à l'apprentissage
 - 7.4. Grille-matières questionnement
 - 7.5. Grande Foire verte - **Suite à l'intérêt du sujet du membre du public, ce sujet sera présenté en début de la séance – ce changement est approuvé à l'unanimité**
 - 7.6. Dernier rappel formation obligatoire pour les membres du CÉ
- 8. Varia – Points divers**
- 9. Levée de la séance**

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ par Amélie Pelletier-Houde que le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025 soit approuvé avec dispense de lecture avec **la modification au nom de** Valérie La Buissonnière Ariza.

Approuvée à l'unanimité (02-CE-10/11/2025)

4.1 Suivi au procès-verbal

N/A

5. PAROLE AU PUBLIC/ PAROLE À LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS

Marie-Pierre Murray (parent d'élève) souhaite assister à la discussion portant sur le point d'information concernant la Grande Foire verte (voir point 7.5).

6. POINTS NÉCESSITANT UNE DISCUSSION/ APPROBATION/ ADOPTION

6.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI)

Amélie Pelletier-Houde informe le CÉ que le Plan triennal de Répartition et de Destination des Immeubles (PTRDI) doit être consulté chaque année. Ce plan cherche à attester l'allocation de l'immeuble, de l'école, et de ses locaux. Sont présentées les données d'occupation actuelles et prévisionnelles pour les trois années à venir. Le formulaire prévu à cet effet est consulté par tous les membres du CÉ et rempli séance tenante.

Le bâtiment de l'école Saint-Barthélemy, au pavillon SAGARD comporte 16 locaux pouvant accueillir 368 élèves. Actuellement, le taux d'occupation est de 14 classes. Les prévisions stipulent que ce taux sera maintenu pour les trois prochaines années. Les deux locaux libres permettent d'avoir un local pour les arts plastiques et la musique.

Tandis que le pavillon des Érables comporte 24 locaux pouvant accueillir 552 élèves. Actuellement, le taux d'occupation est de 21 classes. Les prévisions indiquent que ce taux sera en baisse pour les trois prochaines années. 403-408 élèves/an dans les 3 prochaines années.

Questions : Certains élèves n'ont pas été admis au programme international, ce qui a suscité des questionnements dans un contexte de baisse de clientèle. Amélie rappelle que la baisse de clientèle se manifeste au pavillon des Érables et qu'il n'est pas possible d'ouvrir une classe du volet international dans un bâtiment qui ne possède pas la vocation correspondante.

Amélie explique le PTRDI et le processus de sa consultation. Elle indique qu'il n'y a pas d'enjeux de relocalisation ou de construction qui touche notre établissement. Le CÉ confirme que les renseignements sont justes et aucune modification n'a besoin d'être apportée. Une question est posée à savoir s'il serait possible d'avoir des classes de préscolaires 4 ans.

6.2 Approbation tableau des sorties (Activités éducatives nécessitant un déplacement à l'extérieur)

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit, à son article 87, que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.

CONSIDÉRANT les activités éducatives proposées par la direction et dont les détails sont joints au tableau des sorties.

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des activités éducatives mentionnées.

Adoptée à l'unanimité (03-CE-10/11/2025)

6.3 Résolution campagne de financement- Fête des finissants

Amélie Pelletier-Houde informe le CÉ que le comité de Fête des finissants du pavillon des Érables, souhaite tenir une campagne de financement « vente de café » pour soutenir la Fête qui aura lieu le 19 juin prochain.

CONSIDÉRANT qu'une belle soirée, organisée par les parents de l'école et ce, indépendamment des activités qui seront vécues dans le contexte scolaire est en préparation pour souligner la fin du parcours primaire de nos élèves de 6e année et célébrer leur passage au secondaire;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un moment festif, sans pression, pour s'amuser entre amis et créer de beaux souvenirs;

CONSIDÉRANT que ce comité et la campagne de financement sont sous la tutelle de la Fondation de l'école Saint-Barthélemy;

IL EST RÉSOLU d'approuver la campagne de financement et la sollicitation des parents de Saint-Barthélemy et la tenue de la fête des finissants le 19 juin prochain.

Adoptée à l'unanimité (04-CE-10/11/2025)

6.4 Résolution campagne de financement- Marché de Noël -SDG

Amélie Pelletier-Houde informe le CÉ que les éducateurs du SDG des deux pavillons souhaitent organiser un marché de Noël qui se tiendra le vendredi 12 décembre, à compter de 16h. Les recettes des ventes serviront, entre autres, à bonifier des paniers de Noël pour certaines familles de l'école qui auront été identifiées selon leurs besoins lors du temps des Fêtes. Amélie indique que, si certains membres du CÉ connaissent des familles susceptibles de bénéficier de ces paniers, ils peuvent en informer la direction.

CONSIDÉRANT que la journée pédagogique du 3 décembre prochain sera consacrée à la confection des produits qui seront mis en vente;

IL EST RÉSOLU d'approuver la tenue du Marché de Noël du SDG.

Adoptée à l'unanimité (05-CE-10/11/2025)

6.5 Planification des contenus en orientation scolaire et professionnel (COSP) au 3e cycle

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement approuve la planification des contenus en orientation scolaire et professionnelle.

CONSIDÉRANT que les contenus en orientation scolaire et professionnelle sont des apprentissages obligatoires depuis 2017 pour tous les élèves du 3e cycle du primaire au 2e cycle du secondaire (Instruction annuelle 24-25, p. 2). Ces contenus développent chez l'élève une meilleure connaissance de soi, le préparent à faire des choix personnels et scolaires et engendrent une réflexion à l'égard de son

avenir et des transitions qu'il vivra. Ainsi, en plus de contribuer à la motivation et à la persévérance scolaire, les COSP sont un important levier au bien-être et à la réussite éducative des élèves.

Il s'agit d'un programme incontournable en lien avec les orientations du PEVR et un moyen en réponse aux objectifs de diplomation et de qualification des projets éducatifs.

CONSIDÉRANT La planification préparée par les enseignant.e.s du 3e cycle déposée à la direction et dont les détails sont joints au tableau préalablement transmis au CÉ.

IL EST RÉSOLU d'approuver la planification des contenus des COSP.

Adoptée à l'unanimité (06-CE-10/11/2025)

6.6 Planification des contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales (CDCPS)

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement approuve la planification des contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales;

CONSIDÉRANT que les contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales, ci-après nommé « les contenus », ont pour but de soutenir tous les élèves de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle afin qu'ils acquièrent des connaissances nécessaires au développement de leurs compétences personnelles et sociales;

CONSIDÉRANT que les contenus sont inspirés du référent ÉKIP, déjà connu du réseau de l'éducation, qui a été élaboré en partenariat par le Ministère, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). ÉKIP propose des actions de promotion de la santé et de prévention en contexte scolaire qui s'adressent aux élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, et s'inscrit dans la continuité des travaux menés en lien avec l'approche École en santé. Ce référent a été élaboré à la lumière d'une synthèse de recommandations internationales et nationales sur les pratiques de promotion et de prévention les plus efficaces pour favoriser la réussite éducative,

CONSIDÉRANT la planification, préparée par les enseignant.e.s du préscolaire à la 6^e année, déposée à la direction et dont les détails sont joints au tableau préalablement transmis au CÉ et seront communiqués aux parents de l'école ultérieurement;

IL EST RÉSOLU d'approuver la planification des contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales.

Adoptée à l'unanimité (07-CE-10/11/2025)

6.7 Présentation du budget annuel de l'établissement

Amélie Pelletier-Houde informe le CÉ du budget annuel de l'établissement.

Pas de déficit annoncé.

L'école ne bénéficie plus du fonds 7 destiné aux établissements avec indice défavorisation élevé.

6.8 Budget « Aide aux parents »

Amélie Pelletier-Houde informe le CÉ qu'avec le budget octroyé d'aide aux parents au montant de 3826\$, il est souhaité d'abonner l'établissement à l'Institut des troubles d'apprentissages.

Valide pour nos familles d'élèves

Accès à la Zone Parent de l'Institut TA jusqu'au 30 juin 2026;

- Plus de 40 contenus dans plusieurs formats : capsules, formations, conférences et astuces ;*
- Accessible en tout temps, à écouter à votre convenance jusqu'au 30 juin 2026 ;*
- Partage des statistiques d'engagements.*

Valide pour l'ensemble de notre équipe-école

Accès à notre 51e congrès en éducation inclusive les 18, 19 et 20 mars 2026 ;

+ 100 jours de rediffusion sur l'ensemble des conférences du congrès (70 conférences) qui seront ajoutées à votre Zone d'apprentissage (disponible jusqu'au 30 juin 2026)

Accès à la Zone d'apprentissage de l'Institut TA jusqu'au 30 juin 2026;

- Plus de 100 contenus dans plusieurs formats : capsules, formations, conférences et astuces ;*
- Accessible en tout temps, à écouter à votre convenance jusqu'au 30 juin 2026 ;*

Cette nouvelle sera partagée dans l'Info-parent de décembre.

Coût prévu sera : 2000\$.

6.10 Consultation sur les critères de sélection de la direction

Marianne Jacques présente l'obligation de consultation sur les critères de sélection de la direction. Elle propose de remplir le formulaire avec les critères utilisés l'an dernier et qui ont été partagés avec les membres du CÉ. Ces critères ont été développés par un sous-comité du CÉ composé de parents et d'une enseignante, au cours de l'année 2023-2024 et ont été utilisés également en 2024-2025. Elle demande s'il y a un intérêt de revisiter les critères ou approuver tel que.

Un parent demande si le CSSDM a été pris en considération les critères soumis pour le choix de la direction de l'école? La direction répond que oui.

Un parent demande d'avoir du temps supplémentaire pour réviser le document. Il est convenu que les membres peuvent transmettre à Marianne toute proposition de modification. Il est rappelé que le document doit être au CSSDM avant le 30 décembre.

7. POINTS D'INFORMATION/RAPPORTS/RAPPELS - (35 MINUTES)

- 7.1 Plan de lutte : La direction précise que ce point aurait dû être dans la section des adoptions. Elle présente le plan de lutte dans son intégralité et présente le document qui sera transmis aux parents. Il s'agit d'une version plus concise du plan. Il sera également déposé sur le site internet de l'école comme le prescrit le MEQ

CONSIDÉRANT les articles 75.1, 75.2 et 75.3 de la *Loi sur l'Instruction publique* (L.R.Q. c. I-13.3) prévoyant que chaque école du Québec doit se doter d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement procède annuellement à l'adoption du plan de la lutte contre l'intimidation et la violence.

CONSIDÉRANT QUE le plan de lutte contre l'intimidation et la violence spécifique à notre école a été élaboré avec la participation des membres du personnel et en conformité des attentes du MEQ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de lutte est proposé par la direction de l'école pour adoption par le conseil d'établissement.

IL EST PROPOSÉ d'adopter le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école tel que déposé.

Adopté à l'unanimité (08-CE-10/11/2025)

7.2 Modalités d'évaluation par matières et par compétences : L'ensemble des informations ont été transmises aux parents via le mensuel « Info-parents de novembre » et sont également affichés sur le site Internet comme attendu par le CSSDM.

7.3 Tutorat/ aide à l'apprentissage. Une enseignante du CSSDM en adaptation scolaire (orthopédagogue) a été engagée à raison de deux journées semaines pour soutenir les élèves dans le contexte classe. Cet ajout est en adéquation avec le projet éducatif de l'établissement. Une ressource financière du MEQ permet à l'établissement de bénéficier de ce soutien. Actuellement, le 3^e cycle, au pavillon Sagard a été supporté pour l'enseignement des règles orthographiques et le 2^e cycle au pavillon des Érables a reçu le soutien lors des périodes en écriture. La planification du service pour la seconde partie de l'année scolaire se fera en janvier.

7.4 Grille-matières questionnement : Un parent se demande pour quelles raisons les élèves de 3^e année du pavillon Sagard n'ont pas le même arrimage de temps en anglais. Ainsi, à Sagard les élèves n'ont qu'une seule période d'anglais contrairement aux élèves du pavillon des Érables. La direction mentionne que ce point a déjà été abordé avec l'équipe enseignante et que le point de la grille-matières sera à l'ordre du jour du CÉ de février.

7.5 Grande Foire verte : Amélie explique la situation médiatique de la Grande Foire verte. Suite à la parution d'un article dans La Presse portant sur l'annulation de la Grande Foire verte, la Fondation des Journées de la terre a proposé de prêter leurs assurances-responsabilité en échange d'une table lors de l'événement. Plusieurs rencontres et échanges ont eu lieu avec le Comité responsable de l'activité. Plusieurs avenues ont été explorées. Néanmoins, le comité a décidé d'annuler la tenue de l'édition 2025, notamment en raison des défis liés à l'organisation et des contraintes associées avec la collecte de vêtements. La direction rappelle le temps investi, et ce, même si ce n'est pas la mission première de l'école d'organiser une telle activité. Une communication avait été transmise à l'ensemble des parents, avant la sortie médiatique, afin d'expliquer les raisons de l'annulation. Le dévouement et la générosité de temps et d'implication des parents porteurs du projet ont été salués également. Une foire printanière pourrait être envisagée. Des discussions auront lieu dans les prochains mois.

La Fondation de Saint-Barthélemy a contracté une assurance pour la tenue de ses événements.

7.6 Dernier rappel formation obligatoire pour les membres du CÉ

Amélie rappelle que les membres qui n'ont pas encore suivi la formation obligatoire doivent le faire d'ici le 30 décembre 2025.

8. Varia – Points divers

Temps de dîner au service de garde

Des validations ont été faites auprès du SDG. Tous les éducateurs/trices indiquaient faire les rappels nécessaires pour que les élèves aient suffisamment de temps pour terminer leur repas. Des rappels de bonnes pratiques ont été réalisés par la technicienne du service de garde et par la direction.

Critères d'admission de Sagard – impact de la fratrie (cas des jumeaux)

Amélie rappelle que les critères d'admission ont été établis en conformité avec la Politique d'admission en vigueur et qu'ils s'appliquent uniformément à toutes les situations. Ainsi, si l'un des enfants d'une fratrie — y compris dans le cas de jumeaux — ne satisfait pas aux critères d'admission, il ne peut être accepté. Bien que cette situation puisse être difficile pour les familles concernées, la politique actuelle ne prévoit aucun mécanisme d'exception ou d'ajustement pour ces cas.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21h22.



Marianne Jacques, Présidente du CÉ



Amélie Pelletier-Houde, Directrice